

COMMUNE DE FUMAY

	Plan Local d'Urbanisme <i>(Transformation du P.O.S. en P.L.U.)</i>
	<u>RÈGLEMENT</u>

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du **25 juin 2020**, approuvant
le Plan Local d'Urbanisme
(Transformation du POS en PLU).

Cachet de la mairie et signature du Maire:

Mathieu SONNET

Approuvé le : 25.06.2020



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 avenue Philippoteaux
08200 SEDAN
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22
E-mail: dumay@dumay.fr

Révisé le:		Modifié le:		Mis à jour le:	

COMPOSITION DU SOUS-DOSSIER « RÈGLEMENT »

Numéro d'ordre	DÉNOMINATION DE LA PIÈCE	Abréviation
4A	RÈGLEMENT - DOCUMENT ÉCRIT	
4B	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - Échelle : 1/10 000 ^{ème} <i>Ensemble du territoire</i>	
4C	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - Échelle : 1/2 500 ^{ème} <i>Centre-ville et Le Charnois</i>	

MODE D'EMPLOI

- Rechercher sur **les documents graphiques du règlement** (*pièces n°4B et 4C*) la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un espace boisé classé ou un emplacement réservé.
- Consulter **le règlement écrit** (*pièce n°4A*), pour connaître les règles définies dans la zone concernée.
- En cas d'opérations de construction ou d'aménagement, vérifier que le projet est compatible avec les **orientations d'aménagement et de programmation** (*pièce n°3*).
- Consulter les autres pièces du dossier pour toute information complémentaire.